

Réunion du conseil Municipal du vendredi 22 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Decourtil, Mme Vérité, M. Masson, Mme Pauvert-Rémy, M. Deraeve, Mme Drouilleaux, M. Fleury, M. Gehan, Mme Levesque, Mme Turlin

Conseillers absents : M. Bouvet, M. Bray (pouvoir à M. Decourtil), M. Cerclé (pouvoir à Mme Pauvert), Mme. Clément, Mme Leclerc (pouvoir à Mme Drouilleaux).

Secrétaire de séance : Mme Turlin

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour : Le Conseil municipal approuve l'ajout d'une question relative à la rétrocession à la commune de la voirie du chemin du Tourniquet et d'une autre question concernant un projet d'acquisition foncière d'un bâtiment proche de la mairie.

1/ Enquête publique ID Logistics – avis du conseil municipal :

L'enquête publique concernant le projet de création d'une plate-forme logistique par Id Logistics s'est déroulée du 14 octobre au 15 novembre 2024. Le commissaire-enquêteur a tenu 3 permanences en mairie. Il rendra son rapport dans un délai d'un mois après la fin de l'enquête publique.

Le Conseil municipal est invité à formuler un avis sur le projet. Cet avis doit être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Le projet d'entrepôt logistique entre dans la catégorie des installations classées pour l'environnement (ICPE). L'emprise foncière concernée par le projet couvre une superficie de 20.8 ha, l'ancien site Id Logistics sera réutilisé après démolition des bâtiments existants. Le site sera desservi par une bretelle de contournement reliant la D119-3 à la D24. La création de 350 emplois sur le site est envisagée.

Certains conseillers font part de leurs craintes face au trafic poids lourds envisagé sur les voiries desservant l'entrepôt logistique.

Le Conseil municipal décide d'exprimer un avis favorable à la majorité (9 voix pour, 2 voix contre, 3 abstentions).

2/ Cession logement rue du Clos de la Butte :

La SA HLM La Roseraie dispose de 12 logements locatifs situés rue du Clos de la Butte. Un des locataires souhaite acquérir son logement.

Comme le prévoit la réglementation le conseil municipal est invité à rendre un avis sur la cession du logement par la SA HLM La Roseraie au 16 rue du Clos de la Butte.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la cession d'un logement locatif (une abstention).

3/ Mandatement des dépenses d'investissement avant adoption du budget primitif :

Le Conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025 dans la limite du quart des crédits inscrits en 2024 (hors capital de la dette) soit un montant maximum de 166 500 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder cette autorisation.

4/ Modification participation employeur prévoyance :

A compter du 1^{er} janvier 2025, les collectivités ont l'obligation de verser à leurs agents une participation financière à une garantie prévoyance (maintien de salaire et invalidité). Le montant minimum est de 7€ par mois et par agent. La mairie a déjà mis en place une participation prévoyance de 3 €/mois dans le cadre de la convention de participation portée par le centre de gestion avec Territoria Mutuelle.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer pour porter à 7 €/ mois la participation employeur prévoyance à compter du 1/1/2025.

5/ Rétrocession de la voirie du chemin du Tourniquet :

Les logements appartenant à Habitat eurélien et la voirie du chemin du Tourniquet sont situés sur une seule parcelle cadastrale (ZI118). La voirie n'est pas dans le domaine public. Un locataire souhaite acquérir son logement. Une division parcellaire va être réalisée pour séparer les différents logements et la voirie. La voirie sera cédée par Habitat eurélien à la commune. Le Conseil municipal décide d'approuver la cession par Habitat eurélien de la voirie du chemin du Tourniquet à la Commune et autoriser le maire à signer les actes relatifs à cette cession. Une remise en état du trottoir devra être effectuée. Le Conseil approuve également la cession d'un logement par Habitat eurélien.

5/ Questions diverses :

Projet d'une acquisition foncière : M. Ségard informe le Conseil de la vente d'une maison d'habitation située au 11 Grande rue et ayant un accès par la rue Robert Pont à proximité de la mairie. La possibilité d'acquérir les granges donnant sur la place de la mairie (côté rue Robert Pont) est évoquée. Le Conseil municipal approuve le principe d'envisager cette acquisition foncière (coût estimatif 120 000 €).

Réhabilitation du 24 Grande rue : L'achèvement des travaux est prévu vers le 28 novembre 2024
Chantier 19 rue de Verdun : La réception des travaux de démolition est prévue le 16 décembre 2024.

Agenda : Conseil municipal le vendredi 20 décembre 2024.

M. SEGARD

M. DECOURTIL

MME VERITE

M. MASSON

MME PAUVERT-REMY

M. DERA EVE

MME DROUILLEAUX

M. FLEURY

M. GEHAN

MME LEVESQUE

MME TURLIN